

Conseil départemental



Haut-Rhin

**CONTRIBUTION DU
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
AU SCHEMA REGIONAL
D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE
DU TERRITOIRE (SRADDET)**



PROJET

PREAMBULE

Le Département attend du SRADDET l'identification des enjeux d'aménagement et de développement économique, social et durable des territoires, ainsi que ceux liés à l'attractivité pour l'Alsace dans le Grand Est. Il s'agira d'objectifs transversaux pour le Grand Est, tantôt communs à plusieurs de ces territoires, tantôt spécifiques à certains territoires. La prise en compte efficace de ces orientations ne peut être enserrée dans un carcan de règles uniformes. Le SRADDET ne doit pas conduire à sur-administrer nos territoires et devra être un schéma prospectif plutôt que prescriptif.

Davantage que de prescriptions administratives, le SRADDET doit donc être affirmé comme un outil de méthode, de bonnes pratiques et de gouvernance, qui favorise et facilite le traitement efficace de ces enjeux dont chacun comporte plusieurs aspects intriqués qui, à raison de leurs compétences respectives et de leur intérêt pour agir, font intervenir différents niveaux d'administration locale. De ce point de vue et dans le respect du principe de subsidiarité, le SRADDET doit permettre d'identifier les acteurs nécessaires, de désigner les chefs de filât et les responsabilités d'assembler, d'organiser les délégations de telle sorte que les opérateurs publics et privés intéressés agissent de concert.

Ainsi, la contribution du Département du Haut-Rhin à l'élaboration du SRADDET vise à construire un projet de territoire qui permet de bâtir l'avenir pour enrayer les fractures sociales, économiques et territoriales.

Volontairement, cette contribution est ciblée sur des thématiques en lien avec nos compétences et la volonté de construire un mieux vivre ensemble solidaire et ouvert à tous créant des richesses et de l'emploi tout en préservant les ressources et nos territoires.

Notre logique a été d'identifier les principaux défis posés à notre Département avec le croisement d'enjeux d'aménagement et d'une vision spatiale du territoire compte tenu de sa position spécifique notamment dans l'espace transfrontalier du Rhin supérieur, l'axe Rhénan et le Massif des Vosges.

Ces enjeux s'inscrivent en regard des grandes tendances d'évolution qui affectent le département : changements climatiques, questions environnementales, mutations économiques, évolution démographique et creusement des inégalités sociales et spatiales.

La vision spatiale s'appuie sur une lecture des principaux systèmes qui organisent l'espace départemental à savoir les continuités géographiques qui créent des solidarités entre les territoires, des dynamiques de territorialisation et de métropolisation ainsi que les nouvelles proximités liées à l'évolution des modes de vie et à la mobilité des personnes.

Nos orientations stratégiques sont traduites dans les fiches actions contributives ci-jointes avec le pari d'égalité et de solidarité des territoires, le pari de la transition énergétique et écologique, le pari de nouvelles voies de développement et bien entendu le pari de l'ouverture.

LISTE DES FICHES THEMATIQUES

THEME 1 : AMENAGEMENT ET EGALITE DES TERRITOIRES

○ Espace des Trois Frontières	6
○ Positionnement et développement de l'axe rhénan :	
✓ Ports rhénans	7
✓ Zone franche économique européenne.....	8
✓ Reconversion Fessenheim	10
○ Attractivité des territoires du Massif des Vosges	11
○ Développement économique des territoires	13
○ Valorisation des sites industriels.....	15
○ Economie circulaire	16
○ Place des villes moyennes dans l'armature urbaine	17
○ Diversification des formes d'habitat... ..	18
○ Reconversion et valorisation des friches.....	20
○ Silver développement.....	22

THEME 2 : TRANSPORTS

○ Infrastructures ferroviaires	24
○ Plateformes aéroportuaires	25
○ Axes routiers d'intérêt régional.....	26
○ Ecotaxe PL.....	28
○ Tunnel Maurice Lemaire (RN 59).....	29

THEME 3 : CLIMAT – AIR – ENERGIE

○ Energies du futur, géothermie, valorisation des déchets... ..	30
---	----



THEME 4 : BIODIVERSITE

- Espaces Naturels Sensibles (ENS) 32
- Valorisation de la vocation agricole des territoires ruraux haut-rhinois 33

PROJET



Thématique	Aménagement et égalité des Territoires
Axe	Espace des Trois Frontières
Gouvernance	Gouvernance partagée (Eurodistrict Trinational de Bâle, programme d'agglomération de Bâle, Département, Saint-Louis agglomération, ...)
Diagnostic / potentialités	<ul style="list-style-type: none"> • Le secteur des Trois Frontières est situé dans la première couronne de l'agglomération bâloise et comprend des équipements structurants de celle-ci tel que l'EuroAirport, premier aéroport de la région Grand Est. Le développement de Saint-Louis agglomération est largement porté par la dynamique bâloise, • Il existe dans ce secteur une tradition de concertation et de co-élaboration de projets avec les voisins suisses et allemands, via des structures telles que l'Eurodistrict Trinational de Bâle, le programme d'agglomération de Bâle, l'EuroAirport (gouvernance franco-suisse), IBA Basel 2020 ... • La forte concentration de projets d'aménagement de part et d'autre des rives du Rhin (quartier Euro3lys, route des carrières, Technoparc, 3Land et pont franco-suisse sur le Rhin, contournement d'Allschwill, ...) est amenée à générer une augmentation des flux dans les prochaines années, • Face à la rareté du foncier, l'aménagement des terrains disponibles côté français aux portes de l'agglomération de Saint-Louis devra être optimisé en termes de mixité urbaine et de densité, combiné avec le développement de transports en commun et de liaisons douces.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer l'impact des projets d'aménagement en termes de cohérence globale et notamment pour anticiper le dimensionnement des réseaux (routiers, transports publics et liaisons douces), • Poursuivre le partenariat sur les projets de développement (Euro3lys, EuroAirport, 3Land, ...) à fort rayonnement départemental, pour accompagner les collectivités locales.
Grandes priorités	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement des grandes infrastructures de transports en parallèle du développement du secteur des Trois Frontières pour accompagner l'augmentation des flux de trafic.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une vision globale d'aménagement, de mobilité et de transports, • Accompagner le développement du territoire en terme de dimensionnement des axes de communication (routes, transports publics,...) afin d'éviter l'engorgement des réseaux.



Thématique	Aménagement et égalité des territoires
Axe	Positionnement et développement de l'axe rhénan / ports rhénans
Gouvernance	Partagée
Diagnostic / potentialités	<p>Le Rhin est un des grands atouts économiques de l'Alsace et du Haut-Rhin aux échelles européenne et mondiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} fleuve commercial de l'Union Européenne (2/3 du trafic fluvial de l'Europe occidentale), • Les ports alsaciens occupent les 2^{ème} (Strasbourg) et 3^{ème} (Mulhouse) places parmi les ports fluviaux français et les ports haut-rhinois (Mulhouse et Colmar/Neuf-Brisach) disposent de grands potentiels fonciers à proximité immédiate, • Sa visibilité mondiale est concrétisée par la part des projets économiques exogènes sollicitant le Haut-Rhin pour une implantation sur ou à proximité immédiate d'un port (21 % de toutes les demandes, 33 % sur le seul critère infrastructure de mobilité).
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux enjeux du livre blanc des transports de la Commission Européenne : <ul style="list-style-type: none"> - Basculer 50 % du fret routier de marchandises vers le fluvial ou le fer d'ici 2050, - Consacrer les ports intérieurs comme des noyaux centraux de sa stratégie de grands corridors de transports (RTE-T). • Limiter les gaz à effet de serre, le transport fluvial étant durable par nature, • Créer de la richesse et de l'emploi, • Répondre aux besoins de fret fluvial de la métropole mondiale de Bâle.
Grandes priorités	<ul style="list-style-type: none"> • Développer de grands parcs d'activités réservés aux entreprises ayant besoin du fret fluvial (zones de Balgau-Nambsheim-Heiteren-Geiswasser et d'Ottmarsheim-Hombourg-Niffer-Petit-Landau), • Etudier puis mettre en place les infrastructures plurimodales (voie d'eau – fer – route), • Portique de fort tonnage au port de Mulhouse.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Report d'une part importante du fret routier sur la voie d'eau et le fer, • Réduction significative des émissions de gaz à effet de serre, • Création de richesses et d'emplois.



Thématique	Aménagement et égalité des territoires
Axe	Positionnement et développement de l'axe rhénan / Zone franche économique européenne
Gouvernance	Partagée
Diagnostic / potentialités	<p>Le département du Haut-Rhin est le seul territoire français qui soit confronté, dans sa proximité directe, à deux pays parmi les plus compétitifs au monde, la Suisse et l'Allemagne (la première ayant été classée première mondiale par l'index de compétitivité du World Economic Forum et la seconde sixième pour 2012–2013). Cette situation toute particulière engendre des effets frontières très contraignants durement ressentis par les acteurs de l'économie locale (tous secteurs et tous types d'entreprises confondus). Plusieurs entreprises haut-rhinoises viennent de décider récemment de réaliser leur développement en Allemagne avec plusieurs centaines d'emplois à la clé.</p> <p>L'Alsace toute entière subit ainsi aujourd'hui l'ensemble des problèmes structurels que rencontre le territoire national, exacerbés par la proximité de deux des économies les plus fortes et les plus compétitives au monde. A titre d'exemple, on peut citer les taux de prélèvement obligatoire bien supérieur en France qu'en Allemagne et en Suisse ou une incertitude fiscale qui limite drastiquement les investissements. Ces problématiques économiques et sociales transfrontalières sont globalement insuffisamment prises en compte par l'Etat.</p> <p>Le Pays de Bade, partie du Bade-Wurtemberg qui jouxte l'Alsace, connaît par ailleurs, les mêmes difficultés démographiques que le reste de l'Allemagne, et est en proie à un manque important de main d'œuvre. Il doit également faire face à une raréfaction des terrains constructibles industriels et commerciaux sur un périmètre qui s'étend sur toute la bande rhénane Sud jusqu'à Fribourg en Brisgau.</p>
Enjeux	<p>Pouvoir répondre efficacement aux enjeux et défis spécifiques aux régions transfrontalières (et qui rejoignent les écueils du pacte économique et social européen), attirer des investissements sur le sol haut-rhinois, dynamiser le marché de l'emploi, pallier l'éventuelle fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim en expérimentant une zone économique dynamique facilitant la reconversion des personnels concernés. Il s'agit de s'appuyer sur les expériences existantes pour tester des solutions innovantes permettant d'améliorer la compétitivité européenne en harmonisant les politiques sociales, fiscales et économiques et préserver ainsi un avenir à long terme. L'existence d'un droit dérogatoire au droit national sur une partie du territoire n'est pas un obstacle dès lors que l'intérêt général sera mis en avant et validé par le Conseil Constitutionnel. Il en a été ainsi pour les zones franches urbaines et les zones de revitalisation rurale en matière fiscale et plus récemment pour les zones touristiques internationales (dérogation sociale au travail le dimanche).</p>



Grandes priorités	<ul style="list-style-type: none">• Sur la base de ce modèle, donner un souffle économique nouveau aux espaces transfrontaliers,• Travailler sur ce sujet avec l'espace Alzette-Belval (Lorraine-Luxembourg) qui est confronté aux mêmes problématiques,• Reproduire cette expérimentation dans les zones qui accueillent une activité économique bi- ou trinationale non concurrentielle et qui sont confrontées à des problèmes législatifs et fiscaux similaires (EuroAirport, ISL, etc...).
Objectifs	Afin de contrecarrer une situation concurrentielle qui lui est défavorable, le Haut-Rhin pourrait profiter d'un cadre normatif adapté, en disposant d'un outil efficace, tout d'abord à titre expérimental, en accueillant la première « Zone Economique Européenne ».

PROJET



Thématique	Aménagement et égalité des territoires
Axe	Positionnement et développement de l'axe rhénan / Reconversion FESSENHEIM
Gouvernance	
Diagnostic / potentialités	La fermeture de FESSENHEIM se fera conjointement avec la fermeture des centrales nucléaires du Rhin supérieur et entrainera une baisse de puissance de production électrique dans le Rhin supérieur de 10 000 MW.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'Alsace, en période hivernale de basses eaux du Rhin, 80 % de l'électricité devront être importés, ce qui n'est pas tenable pour un territoire fortement industrialisé. • Des risques de baisse de qualité du courant sont, de ce fait, à prévoir. Cette instabilité du courant sera un facteur très négatif pour l'industrie.
Grandes priorités	<ul style="list-style-type: none"> • Engager l'Alsace dans un fort développement des énergies renouvelables d'une part, et d'autre part, grâce à la présence sur le territoire d'une forte industrie chimique dégageant du CO2 et de l'hydrogène, développer une filière de méthanation couplée avec une centrale au gaz de 900 MW. • Créer un centre de recherche européen sur les énergies de demain.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faire de l'Alsace le pôle national de mise en œuvre de la méthanation. • Garantir une bonne stabilité du réseau avec une centrale au gaz de forte puissance.

PROJET



Thématique	Aménagement et égalité des Territoires
Axe	Attractivité des territoires du Massif des Vosges
Gouvernance	<p><u>Schéma Interrégional du Massif des Vosges à l'horizon 2020</u> Document de référence pour l'application coordonnée de l'ensemble des politiques publiques sur le massif des Vosges, notamment des politiques interrégionales, le massif s'étendant sur deux régions. Concerne 589 communes et 618 014 habitants (données 2011). <u>Collectivités concernées</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Etat, • 7 Départements : Meurthe et Moselle, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Territoire de Belfort, • 2 Régions : Grand Est, Bourgogne Franche-Comté. <p><u>PNR présents</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PNR des Vosges du Nord, • PNR des Ballons des Vosges, <p>La Convention Interrégional du Massif des Vosges et l'axe FEDER interrégional sont les deux outils opérationnels principaux de la mise en œuvre de ce schéma.</p>
Diagnostic / potentialités	<ul style="list-style-type: none"> • Démographie vieillissante, • Moins bonne accessibilité des vallées vosgiennes que le reste du territoire, • Une desserte en transports en commun très contrastée selon les vallées : Guebwiller est le seul pôle urbain important du département qui ne bénéficie pas d'une desserte ferroviaire, • Potentiel touristique important et varié, • Spécificités de l'agriculture de montagne, • Qualité des espaces naturels, • Ressource forestière importante.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la population dans les vallées : équipements et services à la population, création et développement d'emplois... • Conforter les transports en commun existants et les développer (vallées de la Thur et de la Fecht) ; réouverture de la voie ferrée Bollwiller-Guebwiller, • Conforter et diversifier l'offre touristique, • Maintenir des paysages ouverts par l'agriculture de montagne (productions animales) et contenir l'enrichissement des fonds de vallée, sécurisation de l'approvisionnement fourrager en limitant notamment la consommation de foncier dans les vallées, développement des circuits courts, • Préserver le patrimoine naturel, • Développer la filière bois.
Grandes priorités	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accessibilité des vallées et notamment la desserte par transports en commun, • Accompagner la montée en gamme de l'offre touristique et l'activité quatre saisons, • Maintenir les surfaces agricoles, • Préserver la qualité des espaces.



Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Développer les mises en réseau,• Préserver les ressources naturelles et paysagères de montagne tout en s'adaptant aux grandes évolutions,• Favoriser l'attractivité du Massif des Vosges,• Inscrire le massif des Vosges dans les grands ensembles territoriaux.
-----------	---

PROJET



Thématique	Aménagement et égalité des territoires
Axe	Développement économique des territoires
Gouvernance	Partagée
Diagnostic / potentialités	<p>L'histoire de l'Alsace a favorisé l'implantation de grandes entreprises industrielles à la recherche de main d'œuvre disponible et de ressources naturelles (eau principalement) dans les zones rurales, les vallées vosgiennes, la bande rhénane et les agglomérations.</p> <p>Ce tissu industriel constitue un des principaux moteurs de vitalité des territoires, de richesses fiscales (risque marqué d'une trop grande dépendance d'un ou deux acteurs économiques dans certaines villes moyennes), de limitation des migrations domicile-travail.</p> <p>L'évolution de l'économie et la recherche de la performance rendent certains territoires beaucoup moins attractifs au bénéfice de la plaine et il est nécessaire de tout faire pour accompagner le développement et l'évolution de ces entreprises existantes dans ces territoires car un déménagement peut ne pas être réalisé à proximité mais à l'étranger.</p> <p>Si le Haut-Rhin est à même de proposer des offres foncières pour les entreprises de services et les PME du marché local, il souffre d'un manque patent d'offres disponibles pour les besoins fonciers supérieurs à 2 ha (horizon de 6-8 mois) alors que des milliers de ha sont inscrits dans les documents d'urbanisme. Cette situation ne permet pas de réponse aux demandes exogènes toujours actives ni aux nouveaux besoins des ETI et grandes entreprises déjà implantées.</p> <p>Ainsi, la visibilité mondiale du Rhin se concrétise par le nombre très important de projets ayant contacté le Haut-Rhin pour une implantation en bord à voie d'eau ou à proximité d'un port.</p> <p>Aujourd'hui, ce n'est pas la concurrence entre les offres des territoires qui pose problème mais le déficit d'offres qui contraignent à des délocalisations hors des territoires d'origine voire à l'étranger.</p> <p>Des offres économiques programmées de longue date, voire viabilisées et aménagées (ex : friche Marie-Louise à Staffelfelden) se retrouvent du jour au lendemain intégrées dans des zonages et inventaires environnementaux aux périmètres trop larges voire discutables.</p>



Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Permettre le développement des entreprises sur site ou au plus près de leur localisation actuelle,• Développer des offres durables en tirant parti de la visibilité mondiale du Rhin,• Sécuriser les projets d'aménagement économique et des entreprises,• Economiser l'espace.
Grandes priorités / Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Organiser, à l'échelle du Haut-Rhin, une diversité d'offres, répondant aux principales catégories d'activités économiques :<ul style="list-style-type: none">→ offres de grande ampleur pour l'accueil de grands projets,→ offres d'agglomérations,→ offres activités Seveso,→ offres en lien avec des équipements structurants et discriminants (aéroports, ports, autoroutes et associées),→ offres logistiques,→ offres tertiaires.• Favoriser le développement d'offres économiques valorisant la voie d'eau conformément aux enjeux prioritaires de la Commission européenne,• Optimiser l'utilisation économique de l'espace tout en préservant au maximum les terres agricoles, les milieux naturels et leur fonctionnalité.

PROJET



Thématique	Aménagement et égalité des territoires
Axe	Valorisation des sites industriels
Gouvernance	Partagée
Diagnostic / potentialités	<p>Le Haut-Rhin dispose de grands centres industriels, principalement le long de la bande rhénane, dans les agglomérations et les villes moyennes.</p> <p>L'ampleur de ces sites représente des potentiels économiques considérables à plusieurs titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emprises foncières et immobilières non ou sous-utilisées, • Utilités, services et expertises pouvant être mutualisés (énergie, sécurité et gestion des risques, matières premières, ...).
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de l'espace, • Valorisation énergétique – économie circulaire, • Conforter les sites existants en améliorant leur compétitivité et soutenir l'implantation de nouvelles activités à moindre coût.
Grandes priorités	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier tous les sites industriels à potentiel mutualisable, • Constituer des équipes projets, • Accompagner les projets détectés.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Création de richesses et d'emplois, • Performances énergétique et économique, • Economie d'espace.



Thématique	Aménagement et égalité des territoires
Axe	Economie circulaire
Gouvernance	
Diagnostic / potentialités	<ul style="list-style-type: none">• Placer les industries dans une démarche d'économie circulaire et de partage.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Sortir du modèle de très grands sites mono-industriels pour se diriger vers des plates-formes communes partageant les produits et sous-productions ainsi que l'énergie dans toutes ses formes en jouant sur les synergies à développer.
Grandes priorités	<ul style="list-style-type: none">• Grands sites industriels tels que SOLVAY.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Economiser les intrants et les moyens.• Valoriser des sous-produits ou de la chaleur.

PROJET



Thématique	Aménagement et égalité des Territoires
Axe	Place des villes moyennes dans l'armature urbaine
Gouvernance	SRADDET – Déclinaison dans les SCOT de l'armature urbaine
Diagnostic / potentialités	<ul style="list-style-type: none"> • Un département densément peuplé : 760 000 habitants en 2014 pour 3 525 km², soit une densité de 216 habitants / km², • Le Département du Haut-Rhin est un territoire appartenant à l'espace supérieur Rhénan, qui se singularise du reste du territoire national par son organisation spatiale spécifique. Cette organisation spatiale se traduit notamment par une armature urbaine structurante composée d'un nombre important d'agglomérations de taille moyenne qui ont depuis très longtemps entretenu et développé des rapports commerciaux étroits autour de l'élément géographique principal qu'est le Rhin, • Cette organisation multipolaire et transfrontalière structure actuellement le territoire de la façon suivante : un espace multi polarisé où les phénomènes de métropolisation agissent sur la quasi-totalité du territoire, • Le territoire haut-rhinois s'articule autour de quatre grands pôles urbains d'au moins 10 000 emplois (Colmar, Mulhouse, Saint-Louis, Thann, Cernay), un moyen (Guebwiller) de 5 000 à 10 000 emplois et sept petits (Sainte-Marie-aux-Mines, Neuf-Brisach, Ribeauvillé, Rouffach, Fessenheim, Lièpvre, Biesheim) de 1 500 à 5 000 emplois. Autour de ces pôles, les communes dont une grande partie des résidents exerce un emploi au sein du pôle ou dans une commune également attirée par celui-ci forment une couronne. Un pôle et sa couronne constituent une aire. L'espace haut-rhinois compte ainsi 12 aires, • La croissance démographique du début du XXI^{ème} siècle a davantage profité aux communes péri-urbaines qu'aux villes moyennes.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Cette large périurbanisation ne doit pas conduire à un affaiblissement de cette armature de villes moyennes structurant et conférant sa lisibilité au territoire par une dilution périphérique et centrifuge.
Grandes priorités	<ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer la place des villes moyennes dans l'armature urbaine, • Maintenir les équipements et les services à la population dans les villes moyennes, • Maintenir un appareil commercial adapté pour ces villes.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la structuration territoriale.



Thématique	Aménagement et égalité des Territoires
Axe	Diversification des formes d’habitat pour accompagner la mobilité et le parcours résidentiel des habitants.
Gouvernance	Région, Départements, Communautés de Communes et Communes + acteurs de l’habitat
Diagnostic / potentialités	<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance démographique portée par l’accroissement naturel de la population (solde migratoire quasi nul), • Un vieillissement de la population, • Dynamiques très différentes à l’échelle du territoire qui interdisent toute vision trop globalisatrice, • Attractivité touristique forte (piémont viticole et du Massif des Vosges - demande en résidences secondaires et en gîtes), risques de concurrence avec le marché locatif ordinaire, • Dimension transfrontalière forte : Eurorégion du Rhin Supérieur, Dreiland (Eurodistrict Trinational de Bâle), importance de l’emploi transfrontalier (Suisse et Allemagne dans une moindre mesure), avec des incidences fortes sur le coût pour se loger dans la région des Trois Frontières, • Bonne accessibilité Nord–Sud du territoire, transports collectifs dans les principaux pôles urbains, • Géographie contraignante sur une part du territoire (montagne), • Coût élevé du foncier – rareté du foncier dans certains secteurs (piémont viticole et zones frontalières), • Fragilisation financière d’une part de la population ces dernières années avec un accroissement des situations de difficultés d’accès et de maintien dans le logement, • Un taux de vacance significatif à surveiller.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de la consommation foncière sur un territoire marqué par une forte péri-urbanisation, • Développement d’une offre de logements cohérente avec les politiques de planification des transports et des réseaux, prenant en compte le développement des pôles d’emplois et l’offre de services à la population, • Proposition d’une offre en logements diversifiée, mixte et équilibrée (diversité des formes, des statuts d’occupation, des typologies et des fonctions) en adéquation avec les besoins et les possibilités financières des ménages, • Prise en compte du développement durable dans la production, la rénovation et la réhabilitation des logements/lutte contre la précarité énergétique, • Lutter contre la vacance, dont le parc représente un potentiel de logements mobilisables dans le tissu existant, • Prise en compte des besoins en logements spécifiques : personnes en difficulté, personnes à mobilité réduite, personnes âgées (en lien avec Silver Développement), jeunes...



Grandes priorités	<ul style="list-style-type: none">• Inciter et accompagner la réalisation d'opérables économes en foncier et en énergies (vacance, précarité énergétique...),• Favoriser la production de logements dans les secteurs desservis par des transports collectifs, dans une logique de modération des déplacements individuels motorisés et de confortement de l'armature urbaine,• Mettre en place les outils de lutte contre la vacance pour mobiliser le parc existant (réalisation de travaux, sécurisation des rapports locatifs...),• Renforcer l'offre locative à loyer abordable pour les ménages les plus fragiles et proposer une offre diversifiée.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Permettre à chaque haut-rhinois de réaliser son parcours résidentiel selon ses aspirations et ses possibilités notamment financières,• Réduire la consommation énergétique des logements, notamment sur le parc existant,• Densification à proximité des réseaux de transports collectifs,• Confortement de l'armature urbaine,• Offre diversifiée, mixte et équilibrée.

PROJET



Thématique	Egalité et Aménagement des territoires
Axe	Reconversion des friches
Gouvernance	Région, Départements, Etablissements publics fonciers, communautés de communes et communes
Diagnostic / potentialités	<p>Le stock de friches et de bâtiments vacants augmente fortement. L'Etat lui-même est un grand pourvoyeur de friches tertiaires par sa politique de fermeture de ses services dans les villes moyennes et bourgs-centres (Tribunaux, sous-préfectures, services divers).</p> <p>Le critère de la performance énergétique devient également de plus en plus prégnant ; s'y ajoutent les problèmes liés à la dépollution des sites.</p> <p>Ce stock va encore augmenter de manière significative, particulièrement dans les vallées vosgiennes avec la fermeture annoncée d'établissements de santé (UGECAM...) et d'anciens centres de vacances dont le modèle économique est périmé, et de la durée de vacance des friches qui s'éloignent de plus en plus des normes énergétiques en vigueur.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Economie d'espaces agricoles et naturels, • Rénovation urbaine (économie, habitat, densification), • Limitation des gaz à effet de serre (pour certains sites situés en espace urbain qui sont desservis par les transports en commun a contrario des zones d'activités créées en périphérie) et mise aux normes énergétiques, • Impact environnemental et paysager.
Grandes priorités	<p>Replacer les friches au cœur des politiques publiques d'accompagnement</p> <p>Typologie des friches : industrielles, commerciales, sanitaires, centre de vacances, tertiaires, militaires...</p> <p>1/ Adapter le modèle économique de reconversion des friches</p> <p>2/ Concevoir un nouveau dispositif pour les friches non reconvertibles</p>
Objectifs	<p>1/ Adapter le modèle économique de reconversion des friches</p> <p>Limiter les dispositifs des friches aux seules collectivités, dans le contexte budgétaire actuel, ne permet pas de réduire le stock ni de proposer une alternative à l'urbanisation des terrains agricoles.</p> <p>Aider une PME à acquérir une friche (dans le respect de minimis) et à la mettre aux normes énergétiques serait une alternative aux terrains en zone d'activités.</p> <p>Au cas particulier de la dépollution, s'il est légitime, en cas de cessation volontaire d'activités, d'en laisser la charge au propriétaire/exploitant, une aide à la dépollution pourrait être envisagée en cas de changement notable de destination.</p> <p>En cas de cessation involontaire (liquidation de l'activité), la pratique d'une déduction du coût de la dépollution du prix de cession se heurte souvent à la réalité et pourrait être subventionnée auprès du nouvel acquéreur afin de favoriser une nouvelle utilisation de la friche (au cas par cas).</p>

**2/ Concevoir un nouveau dispositif pour les friches non reconvertibles**

Certaines friches ne trouveront jamais de nouveau destin et d'investisseur compte tenu de leur localisation.

Ces friches pourraient servir de mesures d'accompagnement, voire de compensation pour des extensions urbaines à condition qu'il ne s'agisse pas d'un site pollué et que l'extension n'altère ou ne détruise pas par ailleurs un milieu naturel de qualité.

Dans tous les cas, le projet devra s'inscrire dans la séquence « éviter-réduire-compenser ».

PROJET



Thématique	Egalité et aménagement des territoires
Axe	Silver développement
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Loi d'adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015, notamment obligation de mise en œuvre d'une politique de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre de la Conférence des Financeurs, • Elaboration du nouveau schéma départemental de l'autonomie 2017-2020, • Partenariat européen pour l'Innovation sur le Vieillissement Actif et en bonne santé - démarche interdépartementale avec le Bas-Rhin et la Moselle.
Diagnostic / potentialités	<p><u>Démographie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 23 % de la population âgée de 60 ans et plus, dont 8 % de plus de 75 ans, • Concentration dans les 2 agglomérations (Mulhouse et Colmar) mais aussi des vallées particulièrement vieillissantes (Thann, Munster, Kaysersberg, Sainte-Marie-aux-Mines), • Des seniors relativement aisés et habitant dans des grands logements, • Entre 2011 et 2021 : progression de 27 % des 60 ans et plus. <p><u>Dépendance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre 2011 et 2021 : augmentation de 9 % de la population dépendante, • Evolution de l'indice de vieillissement (= nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans) : passera de 65 en 2008 à 90 en 2021. <p><u>L'offre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'équipement en place pour personnes âgées dépendantes : 105,6/1 000 hab. de 75 ans et plus (contre 102,5 en moyenne nationale), • Taux d'équipement en accueil de jour = 3,3 places / 1 000 (contre 2,2 en moyenne nationale). <p>⇒ Saisir l'enjeu du vieillissement démographique pour le transformer en opportunité de croissance et d'innovation.</p>
Enjeux	<p><u>Global :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le service rendu aux usagers/personnes dépendantes, • Développer une approche plus globale, transversale et partenariale. <p>Il s'agit de proposer des services adaptés aux attentes des personnes dépendantes/de leurs familles et aux besoins des territoires, en assurant la soutenabilité financière de l'offre par une logique de partenariat plus développée. Ceci suppose le développement d'une démarche transversale et « systémique », intégrant la question de la dépendance/de l'accessibilité dans les différentes politiques publiques, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés.</p> <p>Le SRADDET devrait poser un cadre permettant de mettre l'accent sur/de faciliter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La coordination et l'intégration des parcours de soins, • La prévention de la perte d'autonomie.



	<ul style="list-style-type: none"> • L'adaptation du logement et le développement d'une offre de parcours résidentiel (voir fiche sur la politique de l'habitat).
Grandes priorités	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une approche transversale, globale et partenariale pour répondre à l'enjeu du vieillissement démographique, • Saisir les opportunités découlant du déploiement du Très Haut Débit pour développer de nouveaux usages numériques en matière de vieillissement actif, • En matière de logement, permettre aux personnes dépendantes de rester à domicile le plus longtemps possible dans les meilleures conditions (incluant la continuité des parcours de soins, la question de l'adaptation du logement/logement connecté et de la palette d'offre en fonction du degré d'autonomie/dépendance), • S'appuyer sur le Partenariat Européen pour l'Innovation sur le Vieillissement Actif pour identifier les initiatives innovantes menées dans d'autres territoires et potentiellement transférables dans le Grand Est, • Renforcer le lien avec les autres collectivités de la Région Grand Est pour développer une approche plus globale et transversale, développer les échanges de bonnes pratiques avec nos voisins transfrontaliers et nouer des partenariats avec les régions/territoires européens les plus en pointe, • Optimiser les recours aux cofinancements et mobiliser les différentes recettes potentielles.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité du service apporté aux personnes dépendantes, • Dans le cadre de la solidarité territoriale, accompagner les territoires de la manière la plus adaptée possible pour répondre à l'enjeu du vieillissement démographique, • Développer les synergies avec les différents acteurs concernés et faire du vieillissement actif un levier d'innovation et de croissance, • Adopter une approche transversale qui irriguera les différentes politiques publiques (architecture, tourisme, culture...) et partenariale (monde académique, associations, monde économique...).



Thématique	Transports
Axe	Infrastructures Ferroviaires : Desserte LGV Rhin-Rhône et Nouvelle Liaison Ferroviaire de l'EuroAirport (NLFE)...
Gouvernance	Gouvernance partagée
Diagnostic / potentialités	<ul style="list-style-type: none"> • L'achèvement de la LGV Est – 2^{ème} phase en juillet 2016 a permis d'améliorer la desserte de l'Alsace non seulement vers Paris (gain d'une demi-heure) mais également en direction de l'Allemagne (à destination de Munich, Stuttgart ou Francfort) et le Luxembourg (deux allers-retours quotidiens passant à Metz), • S'agissant de la LGV Rhin-Rhône et plus particulièrement la section Est de la branche Est (section Petit-Croix/Lutterbach), cette opération a été, suite au rapport Duron, repoussée en 2030, • Alsace centrale : poursuivre le traitement de la 3^{ème} voie partielle entre Mulhouse et Strasbourg, • Nouvelle Liaison Ferroviaire de l'EuroAirport (NLFE) : rechercher la compatibilité de l'infrastructure nouvelle avec le projet de TER trinational TRIRENO afin de préserver les capacités d'évolution.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la désaturation du nœud ferroviaire de Mulhouse par l'aménagement et la création de voies, • Nouvelle Liaison Ferroviaire de l'EuroAirport (NLFE) : soutenir le développement de l'EuroAirport Bâle-Mulhouse en proposant son raccordement au réseau ferroviaire international, • LGV Rhin-Rhône : achever la branche Est pour relier Lyon et la LGV Méditerranée.
Grandes priorités	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle Liaison Ferroviaire de l'EuroAirport (NLFE) : poursuivre les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ainsi que la concertation dans la perspective d'une déclaration d'utilité publique en 2019 et un démarrage des travaux à l'horizon 2020/2021, • LGV Rhin-Rhône : soutenir l'inscription de la section Est de la branche Est par l'Etat à la phase d'actualisation des projets à financer par l'Union européenne en 2018.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la desserte ferroviaire du Haut-Rhin d'une manière générale par la réalisation de la nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport pour conforter les perspectives de développement de la plus grande plateforme aéroportuaire du Grand Est, • Permettre l'interconnexion de la LGV Rhin-Rhône à la LGV Méditerranée.



Thématique	Transports
Axe	Plateformes aéroportuaires
Gouvernance	Gouvernance partagée binationale
Diagnostic / potentialités	<ul style="list-style-type: none"> • L'EuroAirport (aéroport de Bâle-Mulhouse) est le premier de la Région Grand Est (7,314 millions de voyageurs en 2016) et offre une large palette de vols nationaux et internationaux. Il rayonne largement au-delà du Grand Est : c'est le 5^{ème} aéroport français (et le 3^{ème} suisse). Cette plateforme binationale accueille une clientèle à majorité suisse (54 % du total). C'est la 2^{ème} plateforme d'emplois du département du Haut-Rhin après PSA. L'EuroAirport accueille plus de 20 compagnies aériennes de ligne et dessert plus de 90 destinations dans plus de 30 pays par des vols directs, • L'aérodrome de Colmar-Houssen présente aussi des atouts importants : aéroport Schengen, plateforme de secours d'Entzheim, accessibilité 24 h/24 et accueil des vols sanitaires.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • L'EuroAirport à rayonnement euro-méditerranéen en connexion avec les hubs intercontinentaux permet de raccorder le Grand Est au monde, L'EuroAirport compte atteindre le cap des 8 millions de passagers en 2019 et des 9 millions en 2021. Son activité fret directement liée à la chimie et à la pharmacie bâloise est en constante augmentation. L'objectif recherché est de capter près de 50 % de l'ensemble du fret aérien de la région trinationale du Rhin, • La desserte ferroviaire de l'EuroAirport constitue un enjeu fort de développement de l'aéroport, • Maintenir une capacité aérienne répondant aux attentes locales de Colmar-Houssen.
Grandes priorités	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter le potentiel de développement de l'EuroAirport (zone 6), valoriser les espaces situés devant l'équipement en lien avec les partenaires locaux (Technoport, Quartier des Lys). Le secteur Saint-Louis/EuroAirport constitue la première zone de développement dans le cadre du programme d'agglomération trinationale de Bâle à l'horizon 2030, • Développer au-delà de l'aviation sportive l'aviation d'affaires pour l'aérodrome de Colmar-Houssen.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le développement de l'EuroAirport à l'horizon 2030 au regard des perspectives de celui de Zurich pour en faire un hub, • Consolider et recentrer l'activité de Colmar-Houssen sur l'aviation d'affaires pour pérenniser ses potentialités.



Thématique	Transports
Axe	Axes routiers d'intérêt régional
Gouvernance	Gouvernance partagée entre la Région et les Départements
Diagnostic / potentialités	<p>La plupart des routes nationales et de nombreuses routes départementales constituent des éléments essentiels de l'aménagement des territoires desservis et notamment pour la pérennité et le développement de leur activité économique.</p> <p>Selon la loi NOTRe, la Région peut participer au financement des axes routiers qui, par leurs caractéristiques, constituent des itinéraires d'intérêt régional, si ceux-ci sont inscrits dans le SRADET.</p>
Enjeux	Participation financière de la Région aux grands projets routiers dans le département.
Grandes priorités	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription dans le SRADET, en tant qu'itinéraires d'intérêt régional : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des principaux axes européens ou interrégionaux : <ul style="list-style-type: none"> - Nord/Sud : A35 et RN83, - Est/Ouest : <ul style="list-style-type: none"> · A36, · RN59 et RD415 (liaison Nancy-Tunnel Maurice Lemaire-Colmar-Fribourg en Brisgau), ○ Des autres principaux axes régionaux : <ul style="list-style-type: none"> - RN66 (liaison Nancy-Epinal-Mulhouse) ○ Des routes départementales structurantes, ○ Des autres routes départementales nécessaires au développement économique des territoires.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Participation financière de la Région aux grands projets routiers et notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sur axes internationaux, nationaux et interrégionaux : <ul style="list-style-type: none"> - Nord/Sud : <ul style="list-style-type: none"> .Requalification de la RN83 entre Colmar et Sélestat, .Fluidification de l'A35 entre Bâle et Mulhouse, .Sécurisation des échangeurs autoroutiers (sur A35, A36 et RN83 entre Colmar et Sélestat), - Est/Ouest : <ul style="list-style-type: none"> .RN59 : déviation de Châtenois et sécurisation entre Lièpvre et Châtenois, .RD415 (fluidification de l'échangeur A35 de la Semm à Colmar) ○ Sur routes départementales structurantes, et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Requalification de la RD105 à Saint-Louis et à Hémingue, - Achèvement de la mise à 2x2 voies de la Rocade Ouest de Colmar, - Liaison Altkirch-Mulhouse-Burnhaupt et à son prolongement par le Barreau Ouest d'Altkirch, - Contournement de Hémingue et de Hégenheim.



- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">○ Sur routes départementales nécessaires au développement économique des territoires, et notamment :<ul style="list-style-type: none">- Barreau Est (RN66-RD35) de Vieux-Thann,- Liaison A35-RD201 à Ensisheim. |
|--|--|

PROJET



Thématique	Transports
Axe	Ecotaxe PL
Gouvernance	Gouvernance à partager entre l'Etat, la Région Grand Est et les Départements concernés.
Diagnostic / potentialités	<ul style="list-style-type: none"> • Application du principe pollueur/payeur, • Diagnostic des réseaux routiers pour déterminer ceux principalement circulés par les poids lourds non régionaux, • Transfert des routes nationales préalablement à l'application de la mesure, • Réaliser une étude économique pour évaluer le périmètre nécessaire pour avoir un dispositif rentable et amortir les frais de collecte.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Faire supporter aux poids lourds les émissions polluantes, le bruit et la dégradation des chaussées que leur circulation génère, • Réduire les circulations PL en incitant au report modal vers les voies d'eau et ferroviaire, en incitant à l'optimisation des chargements des véhicules et en limitant les effets de la LKw Maut en Alsace-Moselle, • Faire supporter majoritairement la taxe aux poids lourds non régionaux, • Distinguer les effets de la taxe en fonction des émissions des PL et de la saturation des réseaux circulés.
Grandes priorités	<p>Définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le périmètre, • Le réseau à taxer, • Le système puis le dispositif, • Les véhicules assujettis à la taxe, • Les modalités d'application de la taxe.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Financer l'entretien, la sécurisation et l'amélioration (traitement des eaux pluviales, transparence biologique, protection contre le bruit) du réseau assujetti à la taxe, • Financer de nouvelles infrastructures (routières ou ferroviaires ou fluviales.....).



Thématique	Transports
Axe	Tunnel Maurice Lemaire (RN59)
Gouvernance	Gouvernance partagée entre la Région Grand Est, les départements directement concernés (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Vosges), l'Etat et APRR (Autoroutes Paris Rhin Rhône)
Diagnostic / potentialités	<p>La RN59 entre Saint-Dié et Sélestat constitue le seul itinéraire comportant un tunnel (« Maurice Lemaire ») permettant de traverser le massif vosgien, dans sa partie centrale, sans franchir de col.</p> <p>Malgré la forte baisse des tarifs du péage du tunnel appliquée depuis 2016, le trafic poids-lourds empruntant les cols vosgiens n'a pas diminué (il reste notamment 1 100 poids-lourds par jour sur la RD415 au col du Bonhomme et 700 poids-lourds par jour sur la RN66 à Fellingring).</p> <p>Pour accompagner cette mesure, les Départements et l'Etat devaient prendre des arrêtés d'interdiction du transit des poids-lourds dans les cols (RD415, RN66, RD417, RD459). Ces arrêtés n'ont pas été signés à ce jour.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sécurité des usagers des routes ainsi que des piétons et des cycles dans la traversée des communes. • Réduction des nuisances affectant la santé et de la qualité de vie des riverains des routes franchissant les cols. • Diminution des émissions polluantes affectant le milieu naturel (notamment dans le Parc Régional Naturel des Ballons des Vosges) et la qualité de l'air. • Réduction de l'impact du trafic lourd sur les structures des chaussées.
Grandes priorités	<ul style="list-style-type: none"> • Déviation de Châtenois (inscrite au CPER 2015-2020) • Sécurisation de la RN59 entre Lièpvre et Châtenois
Objectifs	Réduire au strict minimum nécessaire la circulation des poids-lourds en transit dans les cols vosgiens en reportant ce trafic sur l'itinéraire RN59 entre Saint-Dié et A35 (à hauteur de Sélestat).



Thématique	Climat - Air - Energie
Axe Gouvernance	<p>Energies du futur, géothermie, valorisation des déchets...</p> <p>Les thématiques Climat – Air – Energie ont été intégrées à la démarche « Planètes 68 », qui a été élaborée en respectant le cadre réglementaire du Plan Climat Energie Territorial (PCET), conformément aux lois Grenelle I et II et au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).</p> <p>Adopté le 13 mars 2014, le PCET définit dans les champs de compétences respectifs de chacune des collectivités publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer le réchauffement climatique et de s'y adapter, • Le programme des actions 2014-2020 à réaliser afin, notamment, d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable et de réduire l'impact des activités en termes d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), conformément aux objectifs issus de la réglementation communautaire relative à l'énergie et au climat, • Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats. <p>Les acteurs concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Département et l'ensemble de ses agents, pour les actions menées en interne, • Les acteurs publics ou privés du territoire, pour les actions menées sur le périmètre haut-rhinois, • Le grand public, pour les actions liées à la sensibilisation.
Diagnostic / potentialités	<p>Le programme opérationnel 2014-2020 de « Planètes 68 » regroupe à la fois des actions déjà engagées mais aussi des projets ayant émergé des discussions menées avec nos partenaires dans les nombreuses instances de gouvernance des différentes politiques publiques départementales.</p> <p>Ce programme est porteur des orientations fortes de l'action départementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'imposer d'abord à elle-même des efforts d'optimisation dans tous les domaines, • Etre exemplaire dans l'appropriation des principes de l'économie circulaire par l'ensemble des services et au sein de toutes les politiques de la collectivité, • Contribuer activement à la prise de conscience de tous (collectivités, entreprises, ménages, scolaires ...) des enjeux climatiques et énergétiques par une sensibilisation adaptée et un soutien aux changements à opérer, • Développer la production des énergies renouvelables sur le territoire haut-rhinois, • Mettre en exergue les leviers économiques offerts par les transformations à opérer sur le plan énergétique, dont l'exploitation se situe sur le chemin de la transition économique.



Enjeux	<p>La démarche Planètes 68 reflète son ambition de préparer le modèle de la société de demain, où la sobriété et l'économie circulaire seront devenues une culture.</p> <p>Les grands enjeux liés à l'énergie, l'air et les déchets sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soutien à la réhabilitation thermique, • Le développement des EnR dans les territoires, • Le développement d'alternatives à la voiture individuelle, • L'incitation à une gestion des déchets préservant les ressources (en coordination avec les actions de la Région).
Grandes priorités	<p>Dans le domaine de la maîtrise des Energies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation des immeubles départementaux, • Gestion énergétique des collèges, • Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) du département. <p>Dans le domaine des Energies Renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Micro-centrales hydroélectriques sur les canaux et barrages, • Installations photovoltaïques sur des bâtiments départementaux, • Régie simple d'électricité, • Fermes solaires sur des propriétés départementales, • Etude du potentiel géothermique du Sud Haut-Rhin, • Emergence de parcs éoliens, • Soutien à la mise en place de cultures biomasse, • Stockage de biomasse ligneuse, • Soutien à la méthanisation, • Centre de recherche appliquée sur les solutions locales, • Mesures d'accompagnement à la fermeture de la centrale de Fessenheim. <p>Dans le domaine des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des déchets ligneux départementaux, • Poursuite des actions de sensibilisation de la population sur la thématique des déchets (Haut-Rhin Propre, sensibilisation dans les collèges, participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, ...). <p>Dans le domaine de la qualité de l'air et le développement à la voiture individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien et promotion des mobilités durables, • Développement des itinéraires cyclables, • Incitation au co-voiturage et site de réservation, • Soutien au fonctionnement de la navette Euro-Airport, • Soutien au fonctionnement des transports complémentaires locaux.
Objectifs	<p>Engager le territoire et ses acteurs dans une démarche exemplaire visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la consommation énergétique et la consommation des ressources naturelles, • Exploiter au mieux ses potentialités naturelles en termes d'EnR, • Réduire au maximum la production de déchets et optimiser leur valorisation, • Garantir une bonne qualité de l'air.



Thématique	Biodiversité
Axe	Espaces Naturels Sensibles (ENS)
Gouvernance	Mise en œuvre : Département + Communes (en lien avec les GERPLAN)
Diagnostic / potentialités	<ul style="list-style-type: none"> • Artificialisation constante de milieux naturels et/ou agricoles, • Banalisation des paysages, • Erosion de la biodiversité (30 % des espèces menacées ou en déclin), • Altération de la qualité de l'eau, de l'air et des sols, • Perte de fonctionnalité et de naturalité des milieux naturels, • Fragmentation des habitats naturels.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les risques qui pèsent sur les milieux naturels haut-rhinois en acquérant les secteurs les plus sensibles, • Offrir des habitats naturels fonctionnels pour la faune caractéristique des milieux concernés, • Préserver le cadre de vie et les espaces de ressourcement des haut-rhinois.
Grandes priorités	<ul style="list-style-type: none"> • Les zones humides, milieux naturels riches en biodiversité mais sur lesquels pèsent de nombreux risques (artificialisation, extension urbaine, drainage, comblement, pollution...), • Les milieux naturels spécifiques du Haut-Rhin (collines sèches, forêts mixtes de montagne, forêts sur éboulis...).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver par la maîtrise foncière et une gestion adaptée les milieux naturels en bon état écologique, • Restaurer par la maîtrise foncière et des travaux de génie écologique des milieux naturels dégradés, • Maintenir et recréer la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.



Thématique	Biodiversité
Axe	Valorisation de la vocation agricole des territoires ruraux haut-rhinois
Gouvernance	<p>Concerne toutes les communes rurales et périurbaines du Haut-Rhin, notamment dans les secteurs d'élevage (montagne, vallées, Sundgau)</p> <p><u>Collectivités concernées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communes, • EPCI. <p><u>Démarche :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Concertation locale au travers des plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN).
Diagnostic / potentialités	<p>Ressources agricoles et paysagères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des changements climatiques à anticiper, • Des espaces multifonctionnels à préserver, • Une agriculture respectueuse de l'environnement à conforter et valoriser (ouverture des paysages, dispositifs agri environnementaux, produits de proximité et de qualité...). <p>Dynamiques démographiques et résidentielles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte pression démographique (foncier rare et convoité, clientèle potentielle importante), • Croissance de l'urbanisation (consommation de foncier). <p>Offres de service</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des AMAP, des marchés paysans, des points de vente collectifs, des distributeurs de produits...
Enjeux	<p>Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les productions animales, afin de maintenir les paysages ouverts et les prairies, facteurs de préservation de la qualité de l'eau, de lutte contre les coulées de boue et gage d'un cadre de vie agréable, • Sécuriser l'approvisionnement fourrager des exploitations agricoles en limitant notamment la consommation de foncier dans les vallées, • Rapprocher les producteurs des consommateurs en favorisant les circuits courts et de proximité, • Conforter et développer l'abattoir départemental de proximité (situé à CERNAY) pour garantir les débouchés locaux nécessaires à la filière viande tout en garantissant la qualité et la traçabilité indispensables. <p>Enjeux environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver la ressource en eau (de surface, phréatique), • Lutter contre les risques érosifs (coulées de boue), • Réconcilier agriculture et nature, • Préserver le foncier agricole. <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fédérer les acteurs, organiser l'offre, faire émerger des projets globaux et intégrés aux enjeux des territoires, • Créer les synergies nécessaires entre l'attractivité touristique d'un territoire et l'excellence de son agriculture, respectueuse des paysages et des écosystèmes.



Grandes priorités	Filière agriculture : soutenir l'élevage et ses aménités <ul style="list-style-type: none">• Soutien à la filière laitière,• Structuration de la filière viande autour de l'abattoir départemental de proximité de Cernay,• Renforcement des circuits courts et de proximité,• Maintien, voire développement des dispositifs agroenvironnementaux.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Encourager l'initiative locale et développer les mises en réseau,• Valoriser les circuits courts,• Structurer la filière viande autour de l'abattoir départemental de Cernay,• Préserver les surfaces herbagères et leurs aménités (paysage, biodiversité, rempart naturel contre les coulées de boue...).

PROJET